

Recours au Règlement—M. Gauthier

M. Nunziata: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.

Mlle Carney: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) soulève la question de privilège.

Mlle Carney: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre!

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous allons procéder dans l'ordre. Le député de York-Sud-Weston invoque la question de privilège. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque-t-ille Règlement sur une question qui a déjà été soulevée?

M. Prud'homme: Oui, monsieur le Président,

M. le Président: Nous allons donc en terminer avec ce rappel au Règlement et nous entendrons ensuite la question de privilège. La parole est au député de Saint-Denis.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, afin que nous puissions tenir un débat intelligent sur cette question dans les jours voire, j'en suis persuadé, les semaines qui viennent, Votre Honneur ne pense-t-il pas qu'un député, quel qu'il soit, se doit d'informer la présidence dès qu'il sait ou qu'il apprend que les pièces servant à un caucus...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit d'une question différente. Le député a dit qu'il intervenait sur la même question. Or, il demande à la présidence son avis sur les devoirs d'un député. Il sait pertinemment que la présidence ne peut donner ce genre d'opinion.

Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) invoque la question de privilège.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur la même question puisque vous voulez procéder globalement avec ces rappels.

M. le Président: On a invoqué le Règlement à propos de la vérification des salles réservées aux caucus. L'intervention de la députée concerne-t-elle ce rappel au Règlement?

Mme Copps: Monsieur le Président, si j'invoque le Règlement c'est parce que j'ai demandé il y a quelques mois, en m'adressant à la présidence, qu'on vérifie intégralement mon bureau. Je voudrais vous faire remarquer, monsieur le Président, que la procédure suivie était inadéquate, en ce sens que j'ai été avisée la veille, par téléphone, que le contrôle aurait lieu le lendemain. Il me semble que si la Chambre veut faire de véritables contrôles, le Président, ou le sergent d'armes, ne devrait pas avertir, par téléphone, que l'on va procéder à un

contrôle de ces téléphones. Je vous demande, monsieur le Président, de regarder cette question de façon plus générale, car je n'ai pas l'impression que nous sommes protégés.

M. le Président: Je remercie la députée de ses recommandations sur la procédure. Je serai heureux d'en discuter avec le sergent d'armes. Elle semble en effet avoir un grief tout à fait valable, du moins au premier abord.

Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) pour une question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON DEMANDE À M. LE PRÉSIDENT DE FAIRE ENQUÊTE SUR LA RÉVÉLATION DU VICE-PREMIER MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a avoué qu'il avait eu accès à certaines conversations qui ont eu lieu au cours d'une ou plusieurs réunions de caucus libéral, il y a un certain temps. Il a reconnu qu'il avait eu l'accès et utilisé...

M. Clark (Yellowhead): De quel privilège s'agit-il?

M. Nunziata: ... des renseignements illégalement obtenus.

Je soutiens que le vice-premier ministre, qui était alors député, avait le devoir de le signaler à la police, et aux autorités, notamment...

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député. Il connaît nos usages. Peut-il dire quel privilège il invoque, au lieu de plaider comme il veut le faire, je suppose, qu'il y a matière à privilège et le présenter à la Chambre. Peut-il donc me dire de quel privilège il s'agit?

M. Nunziata: Monsieur le Président, je demanderai, vu l'importance de l'affaire, que Votre Honneur fasse une enquête. J'estime que mes privilèges de député ont été mis en cause par la révélation du vice-premier ministre, qui a reconnu que des conversations tenues à huis clos au caucus ont été interceptées.

M. Hnatyshyn: Règlement! C'est faux et vous le savez.

M. Nunziata: En ma qualité de député, je...

M. le Président: A l'ordre! Je suis dans un dilemme. Les députés savent que la présidence exige un préavis d'une heure pour les questions de privilège, sauf celles qui prennent directement leur source dans la période des questions, dans le sens de ce qui se passe pendant la période des questions.

Mme Copps: Vous ne nous avez pas laissés traiter de la question.